

Vous trouverez ci-dessous la cotisation salariale au 1er janvier puis au 1er juillet après application de la hausse de 2,70 %,

- Votre cotisation représente 48 % du tarif mensuel appelé,
- Régime local et mixte : régime d'Alsace Moselle.

## Cotisations salariales mensuelles en € au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet 2025

### Cotisations salariales mensuelles au 1<sup>er</sup> janvier 2025

	Une personne		Deux personnes		Famille	
Régime général	37,99	-	67,38	-	96,09	-
Régime Local	22,68	-	40,36	-	57,39	-
Régime mixte			55,91	-	65,96	-

### Cotisations salariales mensuelles au 1<sup>er</sup> juillet 2025

	Une personne		Deux personnes		Famille	
Régime général	39,02	+1,03	69,20	+1,82	98,68	+2,59
Régime Local	23,30	+0,62	41,45	+1,09	58,94	+1,55
Régime mixte			57,41	+1,50	67,74	+1,78